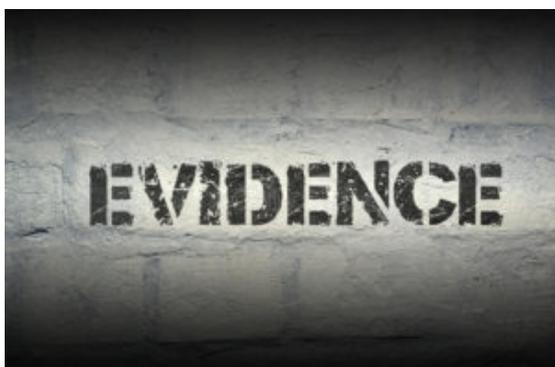


L'AVOCAT « DU DIABLE » ?

Dans l'absolutisme, un **Avocat** est par définition, une personne censée connaître les lois.



MédiaChartres, vous prouve le contraire.



les preuves

Un adepte chronique, du stationnement illégal devant les portes de la Mairie de Chartres.

Il suffit donc, d'acheter une cocarde tricolore (en vente libre sur le Net), pour s'assurer du droit de tout.

Une « complaisance » institutionnalisée (Mairie, Police etc).

Certains disent, que le métier d'Avocats« , ce résumerait à, « 5 ans de droit et tout le reste de travers » ?

Bravo !!!!

Claude Harffi